

Affaires générales, Projets et Finances

Président de la Commission :

André COENT

Vice-Président chargé des Finances :

François BOURIOT

Conseiller chargé des Usages Numériques :

Jean-François LE GUEVEL

1. Tableau des effectifs.
2. Ratio promus – promouvables.
3. Délégations au Président.
4. Tarification ingénierie – Services LTC.
5. Subventions 2018.
6. Révision du Guide des Aides.
7. Questions diverses

Il est proposé de procéder aux modifications du tableau des effectifs suivantes:

1. Pôle Economie et Aménagement – Service Habitat

Création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Création afin de pérenniser un emploi aidé

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel en cas d'appel infructueux sur le poste de chargé(e) de mission habitat (poste vacant dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux)

Autorisation de recrutement contractuel

2. Pôle Opérationnel et Technique

Transformation d'un CDI en emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Transformation de postes existants

Suite à la radiation d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, transformation d'un poste de chauffeur(se) de bus afin d'ouvrir le recrutement à partir du grade d'adjoint technique.

Création de 6 postes au service collecte dans le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Création de postes permanents afin de réduire le recours aux non titulaires

1. Tableau des effectifs.

Il est proposé de procéder aux modifications du tableau des effectifs suivantes:

1. Direction des finances

Création d'un poste d'assistant(e) de gestion financière dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs afin d'assurer l'exécution financière du GCSMS (mise à disposition).

Création d'un
poste facturé au
GCSMS

2. Direction de la communication

Suite à la réussite d'un concours, il est proposé de transformer un poste de chargé de communication afin de l'ouvrir au cadre d'emploi des rédacteurs.

Transformation
d'un poste
existant

1. Tableau des effectifs SPIC

Il est proposé de procéder aux modifications du tableau des effectifs suivantes:

Tableau des effectifs Assainissement

- 3 Assistant(e)s administratifs: Recrutements pour assurer le suivi et la gestion administrative des contrôles du collectif et du non collectif (1 administratif pour deux contrôleurs) et respecter les objectifs fixés.
- 3 Contrôleur(euse)s de branchement: Postes créés pour assurer les contrôles de raccordement au collectif sur l'ensemble du territoire et lutter contre les intrusions d'eaux parasites. Les équipes actuelles parviennent simplement à assurer les contrôles dans le cadre des ventes immobilières et des opérations de réhabilitations/extensions de réseaux. Il convient à présent de mener des campagnes de contrôles systématiques d'envergure pour lutter efficacement contre ces intrusions qui sont à l'origine de nombreux dysfonctionnements des stations d'épuration.
- 1 Chargé(e) d'études cellule projets: Poste créé pour faire face au plan de charge des études menées par la cellule Projets (Dossier Loi sur l'eau, dérogations ministérielles à la loi Littoral, études d'acceptabilité, zonages assainissement...)
- 1 Assistant(e) administratif cellule projets
- Suite au départ de 2 agents fonctionnaires, transformation des postes en CDI de droit privé afin de pouvoir remplacer un agent de maîtrise et un adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Tableau des effectifs SPANC

1 Responsable SPANC: Remplacement du responsable actuel qui souhaite ne plus assurer la mission d'encadrement de l'équipe et reprendre un poste de contrôleur ANC.

1 Technicien(ne) SPANC: Création d'un poste de contrôleur SPANC pour rattraper le retard accumulé et atteindre les objectifs fixés en matière de fréquence de contrôle de bon fonctionnement (10 ans)

2. Ratio promus – promouvables.

Le ratio promus/promouvables est le rapport entre le nombre de fonctionnaires qui pourraient être promus et le nombre de fonctionnaires remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade.

Ce ratio doit être arrêté pour les trois catégories : A, B et C. Il peut-être unique, par filière, par cadre d'emplois, ou par grade et pour chaque grade.

Les ratios d'avancements sont fixés par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

Le président pourra nommer s'il l'estime opportun et en fonction des contraintes de la collectivité notamment budgétaires, ainsi que de la valeur professionnelle des agents, ceux qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Il est proposé un ratio commun à tous les cadres d'emplois de 100 %.

3- Délégations du Conseil Communautaire au Président : modifications

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, il est proposé de revoir, les termes de certaines délégations du Conseil au Président, selon la déclinaison suivante :

- au titre de la signature des conventions de prestations de services avec les communes qui le demande, pour les prestations de services réalisées par les services de la Communauté d'Agglomération, cette délégation est modifiée comme suit : « Autoriser la signature des conventions de prestations de services avec les EPCI, Syndicats, Collectivités Territoriales et leurs établissements publics, pour les prestations de services réalisées par les services de la Communauté d'Agglomération » ;
- au titre de la signature des conventions de mise à disposition de personnel et/ou de prêt de matériel avec les communes et syndicat, cette délégation est modifiée comme suit : « Autoriser la signature des conventions de mise à disposition de personnel et/ou de prêt de matériel avec les EPCI, Syndicats, Collectivités Territoriales et leurs établissements publics » ;
- une nouvelle délégation est ajoutée relative à l'autorisation de **signature des conventions avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), jusqu'à un montant restant à la charge de Lannion-Trégor Communauté de 90 000 € ;**

3- Délégations du Conseil Communautaire au Président : modifications

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, il est proposé de revoir, les termes de certaines délégations du Conseil au Président **relative aux emprunts**, selon la déclinaison suivante :

- au titre de la réalisation des lignes de trésorerie, cette délégation est modifiée comme suit :
« Ces ouvertures de crédit seront donc d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de **6 millions d'euros par budget**, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR ou un TAUX FIXE. »

La délibération du 03 janvier 2017 précisait un montant de 5 millions d'euros.

4. Tarification ingénierie – Services LTC.

La Communauté d'Agglomération est régulièrement sollicitée pour des prestations d'ingénierie dans différents domaines : informatique, ressources humaines, marchés publics, environnement, technique, etc.

Actuellement seuls les services du Bureau d'Etudes ont adopté un tarif qui est, au 01/01/2018, de 37,20 € de l'heure.

Considérant que le coût moyen des agents de catégorie A, auquel on ajoute les frais de structure et le coût des services supports induits par la réalisation de ce type de prestations, est quasiment identique au coût des services du Bureau d'Etudes, il est proposé d'étendre le tarif de 37,20 € à l'ensemble des services d'ingénierie de l'Agglomération.

Une procédure de demande sera transmise aux communes et aux structures sollicitant ces prestations.

- **Compte tenu du contexte budgétaire, préconisation du respect d'une baisse de l'enveloppe attribuée en 2018 de 3% par rapport à l'enveloppe attribuée en 2017**
- **Associations ayant obtenu 10 000 € ou plus en 2017 : rendez-vous en décembre en présence du Vice-Président aux finances et du Vice-Président en charge de la thématique**

- Commission n°2 – subventions de fonctionnement

ECONOMIE TOURISME - Commission 2	Activité	Proposition com 2	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
AGCNAM	<i>Gestion conservatoire national des arts et métiers</i>	3 300,00 €		
UCPT - Terre d'essai	<i>Station d'expérimentation</i>	6 000,00 €		
B Com	<i>Institut de recherche technologique</i>	90 000,00 €		
Images et Réseaux	<i>Outil de rapprochement entre les PME-Gds groupes et laboratoires de notre région</i>	75 000,00 €		
Impact - IUT	<i>Journal étudiant</i>	300,00 €		
ADESS	<i>Développement économie sociale solidaire</i>	10 170,00 €		
ADIT	<i>Développement industriel du Trégor</i>	172 353,00 €		
Talk To U	<i>Radio associative IUT Lannion</i>	500,00 €		

- Commission n°2 – subventions de fonctionnement

ECONOMIE TOURISME - Commission 2	Activité	Proposition com 2	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Report Ouest - IUT	<i>Site d'information généraliste du grand ouest</i>	250,00 €		
Boutique de gestion des Côtes d'Armor	<i>Conseil et accompagnement en création et reprise d'entreprise</i>	4 000,00 €		
Well'Com	<i>Animation vie étudiante IUT Lannion</i>	500,00 €		
ENSSAT Asso Elèves	<i>Offrir une vie étudiante à l'Enssat, riche et animée, en faisant vivre les clubs de l'école et en organisant plusieurs événements au cours de l'année</i>	900,00 €		
ENSSAT Projet étudiant	<i>Réalisation de plusieurs projets concrets</i>	1 500,00 €		
Coopérative Avant Première	<i>Permettre à des créateurs de tester grandeur nature leur projet d'activité</i>	10 000,00 €		
Mission Locale	<i>Accueil information orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en difficulté d'insertion</i>	173 811,00 €		
les Vitrines du Trégor	<i>Dynamiser les commerces via les chèques cadeaux</i>	6 000,00 €		
CDPMEM 22	<i>Pêches maritimes et élevages marins</i>	1 800,00 €		

- Commission n°2 – subventions de fonctionnement

ECONOMIE TOURISME - Commission 2	Activité	Proposition com 2	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Ohé Prométhée	<i>Insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap</i>	3 000,00 €		
ASUL	<i>Association sportive universitaire de lannion</i>	1 600,00 €		
Photonics Bretagne	<i>Faciliter et favoriser le développement économique dans la thématique de l'optique et photonique en Bretagne ainsi que tous les services associés à cette technologie.</i>	145 000,00 €		
Parc du Radôme	<i>Parc d'activité à vocation touristique et culturelle</i>	9 000 €		
Centre Découverte du Son 3 4 5	<i>Contribuer à l'épanouissement humain en faisant prendre conscience de l'ouïe, en la faisant découvrir et en apprenant à s'en servir</i>	43 000 €		Pour INFO : 20000€ emplois associatifs

- Commission n°2 – subventions exceptionnelles

ECONOMIE TOURISME- Commission 2	Activité	Proposition com 2	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Rythme and Blouse	<i>Voyage pédagogique en Belgique</i>	500 €		
Algue Voyageuse	<i>Festiv'Alg</i>	600 €		
TOTAL SUBV. EXCEPT. ECONOMIE TOURISME		1 100 €		

- Commission n°4 – subventions de fonctionnement

HABITAT - Commission 4	Activité	Proposition com 4 du 14 mars 2018	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
ADIL 22	<i>Logement</i>	8 000 €		

- Commission n° 5 – subventions de fonctionnement

ENVIRONNEMENT - Commission 5	Activité	Proposition com 5	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
LPO	<i>Ligue protection oiseaux</i>	14 550 €		
Skol Ar C'Hleuziou	<i>Préservation-construction de talus erconquête eau Bretagne</i>	776 €		
FDGON 22	<i>Défense des organismes nuisibles</i>	643 €		
Chemins Vivants	<i>Mise en valeur du patrimoine</i>	291 €		
SCIC Bocagenèse	<i>Gestion Bois de bocage</i>	9 637 €		
La Gaule Lannionnaise	<i>Pêche et protection milieu aquatique</i>	1 000 €		
TOTAL SUBV. FONCT. ENVIRONNEMENT		26 897 €		

- Commission n° 5 – subventions exceptionnelles

ENVIRONNEMENT - Commission 5	Activité	Proposition com 5	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Comice agricole Tréguier	<i>Manifestation festive agricole Septembre 2018</i>	3 880 €		
Comice agricole Lézardrieux	<i>Comice agricole 2018</i>	6 305 €		
TOTAL SUBV.EXCEPT. ENVIRONNEMENT		10 185 €		

- Commission n° 6 culture – subventions de fonctionnement

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
RIMAT	<i>Rencontres internationales de musiques anciennes en Trégor</i>	65 000 €		Pour INFO : 18000€ emploi associatif
Compagnie Via Cané	<i>Spectacles de Théâtre</i>	2 716 €		
Fur Ha Foll	<i>Création-promotion et diffusion de spectacles</i>	8 000 €		
TV Trégor	<i>Ex Ouest Armor Image</i>	6 790 €		
Le papillon de la presqu'île	<i>Favoriser les liens entre les habitants de la Presqu'île</i>	485 €		
Le Carré magique	<i>Gestion et animation de l'établissement artistique et culturel</i>	573 000 €		
Compagnie papier Théâtre	<i>Promotion de la culture et sensibilisation artistique tout public avec organisation d'ateliers de pratiques artistiques</i>	23 000 €		Pour INFO : 8000€ emploi associatif

- Commission n° 6 culture – subventions de fonctionnement

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Armorscience	<i>Diffusion de la culture scientifique technique et industrielle</i>	3 880 €		
Observatoire Radio Pleumeur Bodou	<i>Valorisation des deux grandes antennes du Pôle Phenix / Actions de formations à la radioastronomie</i>	1 500 €		
Ti Ar Vro fonctionnement	<i>Promotion et diffusion de la langue et la culture bretonne</i>	10 000 €		
Ecole de musique des 3 rivières	<i>Enseignement de la musique</i>	24 809 €		
Radomisol	<i>Enseignement de la musique</i>	16 200 €		
La Presqu'île à tue tête	<i>Enseignement de la musique</i>	13 000 €		Pour INFO : 10000€ emploi associatif

- Commission n° 6 culture – subventions de fonctionnement

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
OCM/Ti An Holl	<i>Enseignement de la musique</i>	4 630 €		
Centre culturel Breton- KSL	<i>Promotion de la culture bretonne, enseignement musique</i>	3 100 €		
La ruche Artistique	<i>Enseignement de la musique et du chant choral</i>	900 €		
Centre culturel St Guénolé	<i>Promotion de la culture bretonne, enseignement de la musique</i>	1 100 €		
Culture Z'Atous	<i>Favoriser l'accès à la culture aux loisirs et aux sports pour lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes</i>	500 €		

- Commission n° 6 culture – subventions exceptionnelles

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Air du Large	<i>9ème festival de Buguéès-27 et 28 juillet 2018</i>	15 000 €		
Beg Chopin	<i>6ème édition festival Beg Chopin Tréguier-13 et 14 juillet 2018</i>	7 500 €		
Ker Rock Band	<i>11ème édition festival Ker Roc'h en fête-31-août1 et 2 sept 2018</i>	1 455 €		
Trieux Tonic Blues	<i>12ème édition Festival de musique Blues sur la presqu'ile de Lézardrieux</i>	1 940 €		
Les Amis de Voce Humana	<i>Festival d'Art vocal-entre le 26 juillet et le 15 août 2018</i>	5 000 €		
Son Ar Mein	<i>Saison musicale-Petit festival-action culturelle</i>	2 000 €		
Cie Hirundo Rustica	<i>Dor Digor - 10ème anniversaire compagnie</i>	1 000 €		

- Commission n° 6 culture – subventions exceptionnelles

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Scorfel	<i>Festival Scorfel</i>	1 455 €		
Armoricourt	<i>Festival Armiricourt 2018</i>	1 000 €		
La Sweet Street	<i>Festival The Big jam-du 30 avril au 5 mai 2018</i>	1 000 €		
OCM/Ti An Holl - Circuit des chapelles	<i>Circuit des Chapelles 2018</i>	2 910 €		
Ti Arzourien	<i>Le Léguer en fête</i>	1 940 €		
Traezh Breizh	<i>Festival Traezh Breizh 2018</i>	1 000 €		
Carré Magique	<i>Jeune Public</i>	30 000 €		

- Commission n° 6 culture – subventions exceptionnelles

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Embarque à Treb	<i>Festival du film des mondes sous marins</i>	Report de décision Commission 6 du 14 mars 2018		
Dans Treger	<i>22ème festival musique-chant-culture bretonnedu 3 au 11 novembre 2018</i>	500 €		
Digor An nor	<i>Concours interlycées de musique traditionnelle</i>	2 000 €		
Galapiat Cirque	<i>Edition 2018 Cirque et Mer</i>	1 455 €		

- Commission n° 6 culture – subventions d'investissement

CULTURE - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Ecole de musique des 3 rivières	<i>Enseignement de la musique</i>	937 €		Achat d'instruments
Radomisol	<i>Enseignement de la musique</i>	2 423 €		Achat d'instruments
La presqu'île à tue tête	<i>Enseignement de la musique</i>	1 800 €		Achat d'instruments
OCM/Ti An Holl - musique	<i>Enseignement de la musique</i>	466 €		Achat d'instruments
Centre culturel Breton KSL	<i>Promotion de la culture bretonne, enseignement musique</i>	800 €		Achat d'instruments
La Ruche Artistique	<i>Enseignement de la musique et du chant choral</i>	750 €		Achat d'instruments
Centre culturel St Guénolé	<i>Promotion de la culture bretonne, enseignement de la musique</i>	2 725 €		Achat d'instruments
Ar Skewell Cercle Celtique Perros Guirec		Report de décision Commission 6 du 14 mars 2018		

- Commission n° 6 sport – subventions de fonctionnement

SPORT Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Karaté Club du Trégor	<i>Karaté</i>	1 455 €		
Lannion Natation	<i>Natation</i>	28 450 €		Pour INFO : 20000€ emplois associatif
Les sirènes lannionnaises	<i>natation synchronisée</i>	1 164 €		
Ti Ploufs	<i>approche ludique du milieu aquatique pour les enfants de 6 mois à 5 ans</i>	485 €		
Trégor Sauvetage Sportif et Secourisme	<i>Sauvetage sportif secourisme</i>	1 940 €		
Association Trégorroise Natation	<i>Natation</i>	1 746 €		
La Roche Derrien Canoe Kayak	<i>Canoe Kayak</i>	23 922 €		Pour INFO : 19072€ emplois associatifs
TOTAL SUBV. FONCT. SPORT		59 162 €		

- Commission n° 6 sport – subventions exceptionnelles

SPORT - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Lannion Tennis Club	<i>Finales féminines et masculines Championnat de France par équipe 1ère division du 1er et 3 dec 2018</i>	2 910 €		
Comité Départemental Canoe kayak	<i>Eurolympiques de Kayak - 1er mars 2018</i>	1 000 €		
Lannion Canoe Kayak	<i>1ere manche Championnat de France National 1- Eurolympiques ICF</i>	3 000 €		
Les étoiles du Trégor	<i>Tournoi Football Ed 2018- mai 2018</i>	1 940 €		
Lannion-Triathlon	<i>Triathlon Côtes de Granit Rose - 2 et 3 juin 2018</i>	970 €		
Armor Parachutisme	<i>Vertical Perros du 10 au 13 mai 2018</i>	970 €		
ASPTT Volley	<i>Mini Volleyades-16 et 17 juin 2018</i>	500 €		
Base nautique Ile Grande	<i>Subv sportif haut Niveau- Dériveur laser - Loic QUEYROUX</i>	1 500 €		
La Roche Derrien Canoë Kayak	<i>Subv sportif haut Niveau- Prépa Jo Tokyo 2020- Margaux HENRY</i>	1 500 €		
Les voiles étudiantes lannionnaises	<i>Participation à la régata des IUT</i>	2 338 €		

- Commission n° 6 sport – subventions d'investissement

SPORT - Commission 6	Activité	Proposition com 6	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
AANPB (Association des activités nautiques de Port-Blanc)	<i>Permettre au plus grand nombre de pratiquer les activités nautiques (voile, planche à voile, kayak de mer et jardin des mers pour les plus petits). Les activités sont pratiquées dans un but de loisir et/ ou compétition.</i>	1 800 €		Achat de voiles

- Commission n° 1 – subventions de fonctionnement

DIVERS - Commission 1	Activité	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
ALTA	<i>Amicale Lannion-Trégor Agglomération</i>	15 000 €	
Conseil de développement - LTC	<i>Promouvoir la démocratie participative sur le territoire et co-construire et faire vivre un projet de territoire à LTC</i>	8 997 €	3997€ pour 2017 et 5000€ pour 2018

COOPERATION DECENTRALISEE - Commission 1	Activité	Proposition com 1 du 15 mars 2018	Observations
Solidarité Trégor Madagascar	<i>Coopération</i>	1 500 €	
Haïti via la Région Bretagne	<i>Coopération</i>	3 500 €	
Haiti via Nantes Metropole	<i>Coopération</i>	3 500 €	
Le Méridien - coopération Mali	<i>Coopération</i>	6 500 €	
Trégor Solidarité Niger	<i>Coopération</i>	1 000 €	

Révision du Guide des Aides

Le contexte :

- Un nouveau Plan de Déplacements ;
- Un nouveau PLH ;
- L'Appel à Projet « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » ;
- Une révision du dispositif « **Pôle de Compétitivité** » par la Région.

Création de 5 nouvelles aides :

2 aides contribuant à la mise en œuvre du PLH :

- l'aide à la **réhabilitation thermique des logements sociaux existant des bailleurs sociaux** (100 000 € d'enveloppe prévus au PLH) ;
- le **fonds de concours pour la restructuration de l'habitat en centre-ville et centre-bourg** (100 000 € d'enveloppe prévus au PLH).

2 aides en faveur de l'aménagement de l'espace public :

- le **fonds de concours pour l'aménagement des centres-villes et centres-bourgs** (1 M€ d'enveloppe pour 2018, 2019 et 2020) ;
- le **fonds de concours pour l'aménagement de la voirie départementale aux abords de zones d'activités économiques** (en lien avec le Plan de Déplacements).

1 aide complémentaire à la prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique proposée par l'État

- l'aide à l'**acquisition de vélos à assistance électrique, pour les particuliers** (en lien avec le Plan de Déplacements).

Modification de 5 aides existantes :

- l'aide aux projets de pôles de compétitivité, afin de prendre en compte les nouvelles modalités du dispositif porté par la Région ;
- l'aide à la construction de logements locatifs sociaux et de l'aide au foncier viabilisé pour le locatif social (prise en compte les dispositions du nouveau PLH) ;
- l'aide au particuliers pour l'amélioration thermique des logements (intégration d'exigences de certification pour l'isolation) ;
- le fonds de concours pour la réhabilitation thermique dans le bâti public existant (intégration des systèmes d'économie d'eau dans les dépenses éligibles).

Suppression d'une aide existante :

✗ L'aide à la réalisation d'audits énergétiques :

→ ces audits pouvant être directement assurés par Lannion-Trégor Communauté et facturés aux particuliers.

Règles de communication :

→ Mise en place d'une approche plus harmonieuse et systématique en ce qui concerne les règles de communication que les bénéficiaires de l'aide de LTC devront respecter.

Le bénéficiaire d'une aide de Lannion-Trégor Communauté devra assurer une publicité de manière visible et explicite de la participation de Lannion-Trégor Communauté à la réalisation de l'opération financée (règles différenciées selon le type d'opération et l'importance du soutien financier de LTC).

Le bénéficiaire doit

- mentionner, dans toutes les actions de communication qu'il mène, que l'opération a été réalisée avec le soutien financier de LTC. Le logo de LTC doit figurer sur l'ensemble des supports de promotion et de communication liés au projet soutenu.

- apposer le logo de LTC sur le panneau de chantier (lorsqu'il y en a un) et sur toute réalisation liée au projet soutenu.

Une fois le projet terminé :

- Pour un aide de 25 000 € ou moins : apposition d'un **autocollant** LTC sur l'ouvrage subventionné. Par exemple, pour un bâtiment, apposition de l'autocollant dans un lieu visible du public.
- Pour une aide supérieure à 25 000 € : apposition d'une **plaque** définitive mentionnant le soutien de Lannion-Trégor Communauté.

Les autocollants et la plaque seront fournis gratuitement au bénéficiaire.

Tableau de synthèse de la révision 2018 du Guide des Aides

Transformer nos ressources en richesses

n°	Intitulé	Bénéficiaires	Modification en 2018 ?
1.1	Fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat »	<u>Communes</u>	non
1.2	Aide aux projets de pôles de compétitivité	Entreprises	OUI (prise en compte du nouveau dispositif régional)
1.3	PASS Commerce et Artisanat de service	Entreprises	non
1.4	Aide « terrain de jeu de l'innovation »	Entreprises	non
1.5	Aide au recrutement du premier commercial	Entreprises	non
1.6	Aide aux projets de l'Économie Sociale et Solidaire	Structures ESS	non
1.7	Aide à l'immobilier d'entreprise	Entreprises	non
1.8	Aide à l'immobilier d'entreprise « grand projet »	Entreprises	non
1.9	Aide au classement des hébergements touristiques	Établissements ou personnes propriétaires de meublé(s)	non

Connecter le territoire :

n°	Intitulé	Bénéficiaires	Modification en 2018 ?
2.1	Fonds de concours pour la voirie communale	<u>Communes de moins de 5 000 habitants</u>	non
2.2	Fonds de concours pour la voirie d'intérêt communautaire	<u>Communes</u>	non
	Fonds de concours pour l' aménagement de la voirie départementale aux abords de zones d'activités économiques	<u>Communes</u>	Nouvelle aide 2018
2.3	Fonds de concours « plan de déplacement » : accessibilité des arrêts de bus	<u>Communes</u>	non
2.4	Fonds de concours « plan de déplacement » : achat d'abribus	<u>Communes</u>	non
2.5	Fonds de concours « plan de déplacement » : circulations douces	<u>Communes</u>	non
2.6	Fonds de concours « aménagement d' aires de covoiturage et aires multimodales »	<u>Communes</u>	non

Vivre solidaires :

n°	Intitulé	Bénéficiaires	Modification en 2018 ?
3.1	Aide à la construction de logements locatifs sociaux	Communes, CCAS, bailleurs sociaux	OUI (mise en œuvre du PLH)
3.2	Aide au foncier viabilisé pour le locatif social	Communes, SEM de LTC, lotisseurs privés	OUI (mise en oeuvre du PLH)
3.3	Aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux et ccas existants	Communes, CCAS	non
	Aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux existant des bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	NOUVELLE AIDE 2018
	Fonds de concours pour la restructuration de l'habitat en centre-ville et centre-bourg	Communes	NOUVELLE AIDE 2018
	Fonds de concours pour l' aménagement des centres-villes et centres-bourgs	Communes	NOUVELLE AIDE 2018
3.4	Aide à l' accession sociale à la propriété	Particuliers	non
3.5	Aide à la réhabilitation du parc privé ancien : amélioration thermique (propriétaires occupants Anah)	Particuliers (propriétaires occupants)	non
3.6	Aide à l' amélioration thermique des logements	Particuliers	OUI (intégration d'exigences de certification pour l'isolation)
3.7	Aide à la réalisation d'audits énergétiques	Particuliers	OUI : SUPPRESSION (et réalisation des audits directement par LTC)

Vivre solidaires :

n°	Intitulé	Bénéficiaires	<u>Modification en 2018 ?</u>
3.8	Aide à la réhabilitation du parc privé ancien : habitat indigne ou très dégradé (propriétaires occupants Anah)	Particuliers (propriétaires occupants)	non
3.9	Aide au ravalement de façades avec isolation des murs dans les centres bourgs	Communes, propriétaires bailleurs et occupants, locataires, syndicats de copro.	non
3.10	Aide à la réhabilitation du parc privé ancien (propriétaires bailleurs Anah)	Particuliers (propriétaires bailleurs)	non
3.11	Aide au conventionnement sans travaux du parc privé ancien (propriétaires bailleurs Anah)	Particuliers (propriétaires bailleurs)	non
3.12	Fonds de concours « Politique de la Ville »	<u>Communes "Politique de la Ville"</u>	non
3.13	Aide à la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires	<u>Communes</u> , associations ou entreprises	non
3.14	Fonds de concours " signalétique bilingue français - breton "	<u>Communes</u>	non

Préserver l'environnement :

n°	Intitulé	Bénéficiaires	<u>Modification en 2018 ?</u>
4.1	Fonds de concours pour la réhabilitation thermique dans le bâti public existant	<u>Communes</u> et leurs établissements publics	OUI (pas de date limite de dépôt car traitement au fil de l'eau + intégration des systèmes d'économie d'eau dans les dépenses éligibles)
4.2	Aide à la « mobilité électrique » : acquisition de véhicules électriques	<u>Communes</u> , entreprises, associations	non
	Aide à la « mobilité électrique » : acquisition de vélos à assistance électrique	Particuliers	Nouvelle aide 2018
4.3	Aide à la « mobilité électrique » : installation de bornes de recharge	<u>Communes</u> , entreprises, associations	non
4.4	Fonds de concours « panneaux d'entrée de boucle »	<u>Communes</u>	non
4.5	Fonds de concours « aide à la conversion au système d'agriculture biologique »	<u>Communes</u>	non
4.6	Aide à l' installation agricole	Jeunes Agriculteurs	non
4.7	Fonds de concours de lutte contre le frelon asiatique	<u>Communes</u>	non

➤ Proposition de tarifs pour la vente de chaleur dans le cadre du réseau de chaleur de Ploumilliau :

- Rappel sur le calcul de la vente de chaleur :
 - ✓ Vente de chaleur = $(R1 * \text{Consommation compteur énergie}) + (R2 * \text{Puissance})$
 - ✓ Evolution du tarif R1 suivant la part en biomasse, gaz, fioul ou propane
- Tarifs déterminés à partir des marchés d'exploitation et de fourniture de bois, ainsi que des marchés de travaux, déduction faite des subventions obtenues
- **R1 = 39,92 € HT / MWh** (en fonction des consommations)
- **R2 = 81,20 € HT / kW** (abonnement partie fixe)
- Avis favorable de la Commission 5 le 13/03/2018
- Avis de la CCSPL sollicité le 19/03/2018
- Mise au vote de ces tarifs au Conseil Communautaire du 03/04/2018

Merci de votre attention !

Trugarez !

